



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 197 - DECEMBRE 2013

SOMMAIRE

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté N °2013336-0001 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur
Philippe GALY directeur interrégional des douanes d'Ile- de- France en matière
d'ordonnancement secondaire- CSP 1

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté N °2013331-0025 - Arrêté du 27 novembre 2013 portant délégation de
signature à monsieur Patrick LE PIVERT, délégué académique à la formation des
personnels enseignants de l'académie de Créteil 5



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013336-0001

signé par
Directeur interrégional des douanes d'Ile de France

le 02 Décembre 2013

Direction interrégionale des douanes d'ile de France

Arrêté de subdélégation de la signature de
Monsieur Philippe GALY directeur
interrégional des douanes d'Ile- de- France en
matière d'ordonnancement secondaire- CSP



PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Corinne TERRAL, inspectrice principale de 1^{ère} classe, chef du centre de services partagés d'Ile-de-France (CSP),
- Madame Michèle MAESTRACCI, inspectrice régionale de 2^{ème} classe, adjointe à la chef du CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Floris BOUTIN, inspecteur au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Claude COULAUD-TOPOU, agente de constatation principale de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUAILLY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Roland GIRERD, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,

- Madame Claire Lise HULIN-PETRA, contrôeuse de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Marine LE-BEUX, inspectrice au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Benoît LIS, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Françoise ROBARD, contrôeuse de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Lydie SAVOURAT, agente de constatation au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Jessica TIBALDI, inspectrice au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Caroline YELA CARRASCO, contrôeuse de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Mireille ZIELINSKI, contrôeuse principale au CSP d'Ile-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, d'une part, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, dépenses et recettes de l'État et, d'autre part, les actes d'ordonnancement secondaire des services délégués pour lesquels le directeur interrégional a reçu délégation de gestion, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

Les agents dont les noms suivent reçoivent, dans le cadre des actes visés à l'article 1^{er}, subdélégation de signature du directeur interrégional afin de constater et/ou certifier le service fait :

- Madame Corinne TERRAL, inspectrice principale de 1^{ère} classe, chef du centre de services partagés d'Ile-de-France (CSP),
- Madame Michèle MAESTRACCI, inspectrice régionale de 2^{ème} classe, adjointe à la chef du CSP d'Ile-de-France,
- Madame Françoise BONNAFOUS, contrôeuse principale au CSP d'Ile-de-France
- Monsieur Floris BOUTIN, inspecteur au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Claude COULAUD-TOPOU, agente de constatation principal de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Philippe DEGOIS, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUILLY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,

- Monsieur Francis ERRECARRET, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Stéphan GAYRAUD, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Roland GIRERD, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Laurence GRZESKIEWICZ, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Eric HAMYS, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Claire-Lise HULIN-PETRA, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Patricia KIAVUE, agente de constatation au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Marine LE-BEUX, inspectrice au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Benoît LIS, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Valérie MARCHALAND, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Sonia NETOUGILKINE, agente de constatation au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Frédérique PIERRON, agente de constatation au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Françoise ROBARD, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Lydie SAVOURAT, agente de constatation au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Jessica TIBALDI, inspectrice au CSP d'Ile-de-France,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Caroline YELA CARRASCO, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP d'Ile-de-France,
- Madame Mireille ZIELINSKI, contrôleuse principale au CSP d'Ile-de-France,

Article 3

L'arrêté de subdélégation de signature n° 2013200-002 du 19 juillet 2013 est abrogé.


Article 4

Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 décembre 2013

pour le préfet et par délégation,

Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France



Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

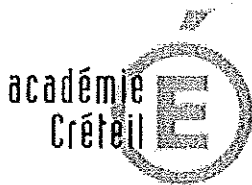
Arrêté n ° 2013331-0025

signé par
Recteur de l'académie de Créteil

le 27 Novembre 2013

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 27 novembre 2013 portant
délégation de signature à monsieur Patrick LE
PIVERT, délégué académique à la formation
des personnels enseignants de l'académie de
Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 27 novembre 2013 portant délégation de signature à
Monsieur Patrick LE PIVERT,
délégué académique à la formation des personnels enseignants de l'académie
de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU les arrêtés du préfet de la région Ile de France n°2013009-0005 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et n°2013009-0006 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière administrative à madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'attestation rectorale en date du 26 novembre 2013 nommant monsieur Patrick LE PIVERT, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional, délégué académique à la formation des personnels enseignants ;
- VU l'arrêté rectoral du 15 juillet 2013 affectant monsieur Jacques DROGO, APAENES, au rectorat de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 18 décembre 2000 affectant madame Geneviève ROUTEL au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur **Patrick LE PIVERT** délégué académique à la formation des personnels enseignants, à l'effet de signer au nom de la rectrice, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels
 - Convocations des stagiaires ;
 - Ordres de mission des formateurs ;
 - Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
 - Bons de commande et factures relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement (programme 141, action 10).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Patrick LE PIVERT, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur **Jacques DROGO**, responsable administratif et financier,
- Madame **Geneviève ROUTEL**, chef du service de la formation des personnels,

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences tous les actes courants relevant de leurs services respectifs.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 janvier 2013.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France

Fait à Créteil, le 27 novembre 2013

La rectrice de l'académie de Créteil


Florence ROBINE